

Ni tablette...
ni smartphone...
dans ma hotte !



Requête urgente du Père Noël à la ministre de la Santé

Madame Le Ministre,

J'ai chargé Priartem de vous transmettre, en urgence, la requête suivante.

Comme chaque année, je m'affaire à préparer les cadeaux que je viendrai déposer dans les petits souliers le soir de Noël. Les lettres que j'ai reçues me demandent très souvent des appareils électroniques fonctionnant sans fil.

Depuis longtemps, j'entends dire que cela pourrait être dangereux pour la santé. Alors, je me suis renseigné et j'ai compris que ces alertes sont justifiées. J'ai appris que de plus en plus de scientifiques considèrent que ces objets sont susceptible d'avoir des effets sur notre santé et, tout particulièrement sur celle des enfants.* D'ailleurs, l'Agence sanitaire française (l'ANSES), saisie de cette question par vos soins, dit qu'il faut dissuader les enfants de moins de 14 ans d'utiliser ce type d'appareils. L'Académie américaine de pédiatrie vient de lancer un appel qui va dans le même sens. Avant elles, c'était le comité russe de radioprotection qui avait déconseillé l'usage du portable par les enfants.**

Or, j'ai regardé les catalogues de jouets des principaux distributeurs et je me suis rendu compte que les offres de jouets fonctionnant en 4G, WiFi ou en bluetooth y étaient très nombreuses y compris celles qui concernent les tout petits enfants.

J'ai donc pensé que c'était une réalité qui vous avait échappé et j'ai décidé de vous la faire connaître afin que vous puissiez prendre les décisions nécessaires pour que soient respectées et les recommandations de l'ANSES et la loi qui prévoit que vous pouvez, par arrêté, interdire la distribution de ces objets lorsqu'ils sont destinés aux enfants (art. L. 5231-4 du code de la santé publique).

En effet, mon désir de satisfaire les enfants ne saurait justifier que je puisse les mettre en danger et vous comprendrez que ce n'est pas à moi de prendre les décisions de santé publique qui s'imposent.

Je profite de cette requête pour vous transmettre la demande d'entrevue de l'ONG Priartem qui veut savoir quand et comment vous entendez mettre en œuvre les recommandations qui vous ont été communiquées par l'ANSES en juillet 2016.

Dans l'attente de votre réponse (vous pouvez utiliser la boîte à lettres de Priartem), je vous prie de croire, Madame Le Ministre, à mes plus sincères salutations.

Le Père Noël

* CIRC, BioInitiatives, Europaem,

** Rapport Enfants, ANSES, juillet 2016 ; AAP, 25 octobre 2016, Résolution du RNCNIRP de mars 2011.